



HENRI DU PONT

M. Henri Du Pont, le vénéré Président du Conseil des Mines, est décédé à Bruxelles, le 19 septembre 1919 ; depuis longtemps il était l'âme, la personnification de cet important collège dont il présidait les travaux avec cette lucidité, ce zèle et cette maîtrise qui le caractérisaient ; sa compétence n'était égalée que par l'aménité, la cordialité qui marquaient tous ses actes.

Tous ceux qui eurent l'occasion d'aborder M. Du Pont purent apprécier les brillantes qualités de l'esprit et du cœur que le défunt consacrait au service de l'Etat, dans une carrière toute de devoir, de dignité et de dévouement.

Aux funérailles, M. J. Wauters, Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, a redit quel serviteur d'élite l'Etat perdait ; M. le Conseiller Jules De Greef, au nom du Conseil des Mines, et M. Victor Tahon, Vice-Président de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, ont adressé le dernier adieu.

M. Henri-Firmin Du Pont naquit à Tournai, le 27 août 1841 ; fils de soldat, il orienta d'abord ses études vers les sciences exactes.

Sorti de l'Ecole de Liège le 2 novembre 1864, avec le grade d'Ingénieur honoraire des Mines, il débuta le 28 février 1866, comme sous-chef de section à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat.

Le 30 mars 1867, il fut nommé sous-ingénieur aux Télégraphes, où il rendit de signalés services.

Mais bientôt sa carrière allait s'orienter dans sa véritable voie. Fut-ce une sympathie irrésistible pour les choses du droit, fut-ce l'influence d'un frère qui devait plus tard honorer la plus haute fonction judiciaire en ce pays, toujours est-il que le 17 décembre 1870, M. Henri Du Pont entra, en qualité de greffier, à ce Conseil des Mines, qui devint le champ d'action fécond de sa vie toute entière.

Il y fit rapidement connaître sa valeur. Aussi, dès le 31 octobre 1877, à peine âgé de 36 ans, fut-il nommé Conseiller titulaire de ce Collège.

La place de premier plan qu'il sut y prendre était si notable et distinguée qu'après moins de sept années, le Gouvernement le chargeait de la présidence provisoire du Conseil et que trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'un arrêté royal du 31 janvier 1887 l'instituait Président effectif.

C'est ce poste de chef de corps qu'il a occupé pendant près de 35 ans, avec tant d'honneur et d'éclat, dans l'épanouissement d'un talent que rehaussaient sa modestie naturelle et son extrême affabilité.

De nombreuses distinctions consacrèrent ses services éminents.

Chevalier de l'Ordre de Léopold en 1885, il était promu officier en 1893 et Commandeur en 1902.

Le Président Du Pont était, en outre, décoré de la médaille civique de première classe, de la médaille commémorative du règne de Léopold II, de la croix civique de première classe et de celle des Unions Professionnelles.

Enfin, par arrêté du 31 décembre 1912, le Roi le créa Grand officier de l'Ordre de la Couronne.

D'autres hommages encore furent rendus à ses capacités et à son caractère comme à son expérience consommée.

Le 4 février 1897, il était désigné pour présider la

Commission spéciale chargée d'étudier les modifications à apporter à la loi sur les brevets d'invention.

Le 18 mai 1905, il était nommé vice-président de la Commission de patronage du Congrès International de la propriété industrielle de Liège, et, le 30 janvier 1911, membre de droit de la Commission permanente des unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance contre le chômage involontaire.

Dans tous ces domaines, M. Du Pont prêta un concours des plus utiles et se fit remarquer par la sagesse de ses judicieux avis.

Mais c'est surtout du Président du Conseil des Mines que nous voulons dire un dernier mot.

Quoique ses études premières ne l'eussent point dirigé vers celles du droit, il avait, par sa rare intelligence, par ses efforts constants, par sa grande facilité de travail, par une faculté extraordinaire d'assimilation aidée par une mémoire peu commune, acquis une somme considérable de connaissances juridiques variées.

Quelle que question que le Conseil, dans ses attributions multiples, eût à traiter, qu'il s'agit de mines, d'unions professionnelles, de pensions de vieillesse, ou d'avis du Comité consultatif soulevant des points de droit civil ou administratif, le Président Du Pont se l'appropriait avec aisance et s'en rendait maître par une compréhension prompte et un jugement sain, toujours plein de bon sens.

Il était une encyclopédie vivante du droit minier et de la jurisprudence en ses matières spéciales.

Sa compétence et son autorité, encore accrues de sa science d'ingénieur, s'imposaient à tous.

Tout son temps, tous ses soins, toute sa sollicitude appartenaient, étaient voués au Conseil et il n'avait qu'un unique souci, comme but final de sa longue et féconde

carrière, celui de réparer au plus tôt le désarroi que le pouvoir occupant avait jeté dans cette juridiction, après en avoir supprimé l'existence et avoir osé faire au Vénéré Président patriote, l'offre, repoussée avec mépris, d'une présidence séparatiste.

M. Henri Du Pont avait publié, notamment dans les *Pandectes Belges*, des traités sur les mines et dans les *Annales des Mines de Belgique* ou ailleurs des monographies sur le droit minier que des juristes professionnels n'auraient pu mieux composer; ses publications sur la *Jurisprudence du Conseil des Mines* et son *Aide-mémoire des décisions judiciaires et administratives* sont à mettre hors de pair.

La guerre avait forcément interrompu la publication de ses travaux : mais dès que la liberté fut rendue à la Belgique, il avait tenu à mettre ses œuvres à jour; il travaillait, lorsque la mort l'a frappé, à la correction des épreuves du XI^{me} volume de sa *Jurisprudence* (1) et du 6^{me} supplément de son *Aide-mémoire* (2); c'était pour lui le couronnement de son œuvre : dans l'avant-propos du tome XI de la *Jurisprudence*, il l'annonçait en ces termes : « Pour nous, l'heure du repos a sonné et nous déposons la plume avec la conscience d'un travail utilement accompli. »

Au moment où la restauration de la Patrie exige de tous, outre un travail considérable, du dévouement, de l'initiative et de l'abnégation, il est consolant de pouvoir montrer à ceux qui viennent l'exemple de ceux qui s'en vont et qui ont grandement honoré leurs fonctions et bien servi leur pays : M. Henri Du Pont fut de ceux-là.

(1) *Jurisprudence du Conseil des Mines de Belgique*, recueillie et mise en ordre par H.-F. DUPONT, t. XI, 1911-1918. Etablissements généraux d'imprimerie, 14, rue d'Or, Bruxelles, 1919.

(2) *Aide-mémoire ou Recueil alphabétique des décisions judiciaires et administratives rendues en Belgique en matière de mines, minières et carrières, de 1911 à 1918*, par M. H.-F. DUPONT, 6^{me} supplément.

Ce supplément devait paraître dans la présente livraison; les circonstances actuelles nous obligent à remettre la publication à la première livraison 1920.